

## CHANGEMENTS D'ASSOCIES SCEA – GFA - GFR

Centre de Formalités  
des Entreprises

S'agissant de formes sociétaires où la responsabilité est illimitée, **l'ensemble des associés figurent sur le Kbis**. Toute entrée ou sortie d'associés doit donc être déclarée dans le mois suivant grâce au **formulaire M3-B**.

### Liste des documents à remettre au CFE

Concernant la personne morale :

- Le formulaire **M3-B** complété, daté et signé (3 feuillets).
- 2 exemplaires des **statuts mis à jour**, certifiés conformes par le gérant.
- 2 exemplaires du **procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire** agréant l'entrée de nouveaux associés, certifiés conformes à l'original par le gérant.
- 1 exemplaire des **actes de transfert de parts sociales** (cession, donation, notoriété) **préalablement enregistré à la recette des impôts compétente**.
- 1 copie simple dudit acte, certifiée conforme à l'original par le gérant.

Concernant chaque nouvel associé personne physique :

- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ou copie de la carte nationale d'identité, ou du passeport, en cours de validité.

Concernant chaque nouvel associé personne morale :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Nom du représentant légal.

Concernant chaque associé sortant personne physique :

- Certificat de décès en 2 exemplaires (uniquement pour les retraits suite à décès).

Concernant chaque gérant :

- Déclaration de non condamnation, mentionnant la filiation, datée et signée.

Concernant chaque associé ayant le statut d'exploitant :

- Formulaire **Nsm**.

Formalités accomplies par un mandataire :

- **Un pouvoir** signé et daté du gérant, accepté par le mandataire.

Frais de greffe pour le mise à jour du R.C.S. :

- Un chèque de **198,64 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Option d'assistance à formalités :

- Un chèque à l'ordre du de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de **67,20 € TTC** (si option : « *Formalités d'entreprise : à vous de choisir !* »).

Une fois complet, votre dossier est à **envoyer au CFE de la Chambre d'Agriculture**  
- 2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111 - 78153 LE CHESNAY Cédex.